



Rechercher l'excellence



Programme global de garantie à vie



 **ZimVie**

Programme global de garantie à vie

Ce document décrit le programme global de garantie limitée de ZimVie Dental. Cette garantie limitée comprend le remplacement à vie du produit pour les produits éligibles de ZimVie Dental. décrits ci-dessous et s'applique automatiquement à ces produits implantés au 1er janvier 2016 ou ultérieurement. Ce document remplace toute autre garantie émise précédemment par Biomet 3i, LLC ou Zimmer Dental, Inc.

1. PRODUITS COUVERTS : cette garantie couvre exclusivement les implants dentaires Zimvie Dental fabriqués par Biomet 3i, LLC et Zimmer Dental, Inc. qui ont été posés lors d'une chirurgie mais non restaurés ou qui ont été posés et restaurés avec des composants prothétiques Zimvie fabriqués par Zimmer Dental, Inc., Biomet 3i, LLC, ou des composants de la gamme GenTek™ fabriqués par Zfx GmbH (« Implants couverts ») uniquement. En ce qui concerne les clients directs d'une filiale de ZimVie uniquement, cette garantie couvre les composants prothétiques supplémentaires de ZimVie Dental visés à la Section 4 ci-dessous. À l'exception des Produits couverts et des composants prothétiques explicitement mentionnés à la Section 4 ci-dessous, les autres produits distribués par Zimvie Dental et ses filiales (y compris, mais sans s'y limiter, les produits fabriqués par des tiers) sont explicitement exclus.

2. CHAMPS D'APPLICATION ET MODALITÉS : sous réserve des limitations et exceptions décrites ci-dessous, si un produit couvert par ce programme de garantie échoue à demeurer en place sur le site intraoral où il a été posé à l'origine, Zimvie Dental fournira les avantages énumérés dans le présent document dans le cadre du programme de garantie.

3. AVANTAGES CHIRURGICAUX DU PROGRAMME DE GARANTIE : sous réserve de l'examen et de l'approbation par ZimVie Dental, le praticien ou distributeur qui dépose une réclamation au titre de la garantie recevra des implants de remplacement équivalents ou comparables aux dispositifs installés à l'origine sur le(s) site(s) implantaire(s). Tous les dispositifs de remplacement seront des dispositifs Zimvie Dental comparables à ceux utilisés lors de la « procédure chirurgicale » originale (telle que définie ci-dessous). Toute substitution de produit ou service demandée sera à la seule discrétion de ZimVie Dental. ZimVie Dental se réserve le droit de refuser la couverture de garantie si elle ne peut déterminer que le produit concerné est un produit Zimvie Dental ou si l'implant a été restauré au moyen de composants prothétiques tiers. Il est dans l'intérêt du praticien de conserver de manière appropriée les dossiers de ses patients, y compris les étiquettes des dossiers patients, aux fins d'enregistrement de numéros de lot de produit et autres informations pertinentes relatives au produit. Aux fins du présent programme de garantie, « procédure chirurgicale » désigne la procédure clinique (a) de préparation d'une ostéotomie et d'insertion d'implant(s) dentaire(s) avec vis de couverture ou, au lieu de vis, de composants/dispositifs temporaires de cicatrisation ou prothétiques, ou (b) de réouverture de l'ostéotomie après cicatrisation du/des implant(s) pour poser de manière temporaire ou permanente les composants sur les implants dentaires correctement cicatrisés et intégrés.

4. AVANTAGES PROTHÉTIQUES DU PROGRAMME DE GARANTIE - CLIENTS NON DISTRIBUTEURS UNIQUEMENT : sous réserve de l'examen et de l'approbation par ZimVie Dental, un acheteur direct qui dépose une réclamation au titre de la garantie recevra des composants prothétiques de remplacement équivalents ou comparables aux composants apposés initialement sur un implant chirurgical défaillant ZimVie Dental. Ces dispositifs peuvent inclure un transfert d'empreinte, un analogue, des vis de rétention, et/ou un pilier temporaire, standard ou BellaTek. Tous les dispositifs de remplacement seront des dispositifs ZimVie Dental comparables à ceux utilisés lors de la « procédure de restauration » originale (telle que définie ci-dessous). Les produits Zfx autres que les composants prothétiques GenTek™ sont exclus de la présente politique de garantie. La couverture de garantie prothétique ne s'étend pas aux distributeurs et autres clients qui achètent les produits pour la vente. Aux fins du présent programme de garantie, une « procédure de restauration » désigne la procédure clinique pour apposer sur un / des implant(s) un appareillage prothétique provisoire ou permanent.

5. ÉLIGIBILITÉ : pour bénéficier des avantages de la garantie, le(s) praticien(s) traitant(s) ou distributeur doit / doivent :

a. Soumettre un formulaire de rapport sur l'expérience produit Zimvie dûment complété (le « Rapport ») immédiatement après avoir été informé de la plainte relative au produit et en aucun cas plus tard que 120 jours calendaires après ET retourner le(s) dispositif(s) présterilisé(s) comme indiqué dans le Rapport dans les 60 jours calendaires suivant la soumission du Rapport. Les produits retournés soumis dans le cadre des rapports de plainte doivent être emballés de manière à éviter toute perte due à des dommages pendant toute la durée de l'expédition. Les distributeurs doivent informer leurs clients finaux et leur demander de leur soumettre leurs plaintes et les produits défectueux suffisamment à l'avance pour permettre aux distributeurs de respecter les délais susmentionnés ;

b. Être à jour de toutes les activités de comptabilité financière avec ZimVie Dental ; et

c. Avoir installé tous les dispositifs couverts par le présent programme de garantie conformément (i) aux procédures décrites et aux manuels de Zimvie, y compris la notice d'utilisation du dispositif, (ii) aux utilisations approuvées du produit (sur l'étiquette), et (iii) aux pratiques médicales/dentaires acceptées.

6. MODIFICATION OU RÉSILIATION DE LA GARANTIE : ZimVie Dental se réserve le droit de modifier ou de résilier le présent programme de garantie à tout moment et s'efforcera d'aviser les clients en cas de changement important en leur envoyant des communications par courrier ou e-mail et/ou en publiant un avis de modification ou de mise à jour sur ce site : <https://www.zimvie.com/en/customer-service/dental.html#Return-and-Exchange-Policies-&-Warranties>

7. FIN DE L'ÉLIGIBILITÉ INDIVIDUELLE : ZimVie Dental peut, à sa seule discrétion, mettre fin à l'éligibilité de tout participant au présent programme de garantie, y compris dans des cas présumés d'abus ou de fraude. Cette résiliation n'affectera pas les avantages revenant au participant avant la date effective de cette fin, à condition que tous les aspects de la / des réclamation(s) antérieure(s) soient en pleine conformité avec le présent programme de garantie.

8. AUCUNE AUTRE GARANTIE : EN TANT QUE FABRICANT, ZIMVIE DENTAL GARANTIT QUE SES PRODUITS NE PRÉSENTENT AUCUN DÉFAUT MATÉRIEL ET/OU DE MAIN D'ŒUVRE. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, À L'EXCEPTION DE CETTE GARANTIE DU FABRICANT ET DES MODALITÉS DU PRÉSENT PROGRAMME DE GARANTIE, NI ZIMVIE DENTAL NI AUCUNE ENTITÉ AFFILIÉE QUI PEUT FABRIQUER, DISTRIBUER OU AGIR DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT EN TANT QU'AGENT DE ZIMVIE DENTAL, N'OFFRE D'AUTRE GARANTIE QUANT AUX PRODUITS DE ZIMVIE DENTAL, EXPRESSE OU TACITE, ÉCRITE OU ORALE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES AUTRES ACCORDS OU GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN EMPLOI DONNÉ. DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, ZIMVIE DENTAL ET TOUS LES AFFILIÉS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE TOUT CLIENT, DISTRIBUTEUR OU PRATICIEN TRAITANT POUR (A) LA PERTE DE REVENUS OU DE BÉNÉFICES, (B) TOUTE PERTE OU DOMMAGE DÉCOULANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, DU NON-RESPECT PAR LE PRATICIEN TRAITANT DES NORMES GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉES EN MATIÈRE DE PRATIQUES DENTAIRES, ET (C) TOUS LES DOMMAGES INDIRECTES, ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT DE LA CONCEPTION, DE LA COMPOSITION, DE LA CONDITION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERFORMANCE DE TOUT PRODUIT ZIMVIE DENTAL.

9. COMPENSATIONS : si un praticien traitant a droit à la couverture d'assurance offrant les avantages en cas de défaillance de tout produit couvert ou si un produit couvert est couvert par une autre garantie, tous les avantages en vertu du présent programme de garantie offerts par ZimVie Dental au praticien traitant en ce qui concerne le produit seront réduits du montant de l'assurance et/ou des autres avantages de garantie applicables au produit.

10. LICENCES ET PERMIS : L'obtention en temps opportun des permis, licences ou autres approbations gouvernementales locales ou fédérales requises dans le cadre de l'utilisation par l'acheteur de tout produit ci-dessous relèvera de la seule responsabilité de l'acheteur et l'acheteur en supportera le coût. Sauf accord contraire entre ZimVie Dental et l'acheteur, les produits vendus ci-dessous sont uniquement destinés à être utilisés aux États-Unis.

11. APPLICATION DE LA GARANTIE ; CONFORMITÉ : les avantages offerts en vertu du présent programme de garantie sont au bénéfice exclusif du / des praticien(s) traitant(s) éligible(s). Les patients et autres tiers doivent contacter leur praticien pour la couverture. Les praticiens et distributeurs ne doivent pas faire payer à leurs clients ou patients les produits de remplacement en nature fournis conformément à la présente politique de garantie.

12. EXCEPTIONS : les avantages offerts par ZimVie Dental en vertu du présent programme de garantie ne s'appliquent pas (1) aux implants posés chez des patients présentant des contre-indications liées à l'alcoolisme, à l'utilisation prolongée de corticostéroïde, à la dyscrasie, aux maladies du collagène, au diabète non maîtrisé, à la dépendance chronique aux médicaments présentant des contre-indications, à des antécédents récents de chimiothérapie, à l'ostéoporose, à la maladie endocrinienne ou à l'ostéomyélite ; et (2) aux implants qui ne sont pas posés conformément à la notice d'utilisation du produit ou aux directives pour l'évaluation et la sélection des patients contenues dans le manuel chirurgical de ZimVie Dental. Le présent programme de garantie ne s'applique pas aux produits qui sont fabriqués ou modifiés par rapport à la conception originale du dispositif, sauf si le dispositif est spécifiquement conçu pour une telle modification.

13. UNIQUE RECOURS : le document du présent programme de garantie comprend les seules obligations de ZimVie Dental et l'unique recours dont disposent un praticien, un distributeur ou un patient concernant les produits fabriqués par le département dentaire de ZimVie Dental.

14. ACCORD COMPLET : à l'exception de ce qui est prévu dans le présent programme de garantie, ni ZimVie Dental ni aucun autre affilié ou représentant de ZimVie Dental ne fournit de déclaration, garantie, convention ou autre engagement concernant les produits ZimVie Dental référencés dans le présent document. Le présent programme de garantie constitue l'intégralité de l'accord conclu entre ZimVie Dental et ses clients et remplace tout accord antérieur relatif aux garanties ou remplacement de produit. Le présent programme de garantie est régi par la législation de l'État de Floride, sans égard aux règles relatives aux conflits de lois.

Remarque : les formulaires de rapport sur l'expérience produit Zimvie sont disponibles sur le site Internet de Zimvie à l'adresse (<https://www.zimvie.com/en/customer-service/dental.html#eper>) ou vous pouvez contacter votre représentant du service à la clientèle. Toutes les soumissions de réclamation au titre de la garantie doivent, si possible, inclure la référence catalogue et le numéro de lot du / des dispositif(s) en question couvert(s) par le présent programme de garantie. L'absence de communication de ces informations ou de toute autre information requise, ou la non remise des dispositifs originaux peut annuler les avantages de la garantie.

Pour plus d'informations, consulter ZimVie.com

ZimVie Dental
4555 Riverside Drive
Palm Beach Gardens, FL 33410
Tel: +1-800-342-5454
Fax: +1-561-776-1272
dentalCS@ZimVie.com

Zimmer Dental SAS
Bâtiment Québec
19 Rue d'Arcueil
94528 Rungis Cedex
Tel. : 0141-05-43-43
Fax : 0141-05-43-40
ZV.commandes@ZimVie.com

 **ZimVie**
Restoring Daily Life.®

Sauf indication contraire, comme indiqué ici, toutes les marques déposées sont la propriété de ZimVie et tous les produits sont fabriqués par une ou plusieurs des filiales dentaires de ZimVie Inc. (Biomet 3i, LLC, Zimmer Dental, Inc., etc.) commercialisés et distribués par ZimVie Dental et par ses partenaires de commercialisation. ZimVie est un distributeur agréé des produits iTevo qui sont fabriqués par Align Technology, Inc. Pour plus d'informations sur les produits, se reporter aux étiquettes ou au mode d'emploi. L'agrément et la disponibilité de certains produits peut se limiter à certains pays/régions. Ce document est réservé exclusivement aux cliniciens et ne propose ni avis ni recommandation médicale. Il est interdit de le transmettre à d'autres destinataires. Il est interdit de copier ou de réimprimer ce document sans l'autorisation expresse par écrit de ZimVie. ZV1011FR RÉV. A 09/23 ©2023 ZimVie. Tous droits réservés.

